

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

2021-2026

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le Plan Climat Air Energie du Territoire (P.C.A.E.T) s'inscrit dans la lignée de l'Accord de Paris, ratifié par la France le 4 novembre 2016, et qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 2°C à l'horizon 2100.

Au niveau national, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs globaux aux horizons 2030 et 2050, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030.

A travers l'élaboration de son P.C.A.E.T, la Communauté de Commune Entre Juine et Renarde (CCEJR), souhaite engager une démarche d'actions concrètes, ambitieuses mais réalistes, sur la maîtrise de l'énergie et sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques sur son territoire à travers 3 volets :

- Le développement économique du territoire, notamment par la création d'emplois sur le territoire de la CCEJR afin de limiter les déplacements et de donner au territoire de nouvelles perspectives dans certains secteurs d'avenir (secteurs du bâtiment, des énergies renouvelables, de l'agriculture, des éco-activités...);
- La volonté d'agir pour redonner du pouvoir d'achat aux habitants de la CCEJR touchés par la question de la hausse du coût des charges, en agissant pour leur qualité de vie (en lien notamment avec la qualité de l'air) à travers la promotion d'une mobilité moins carbonée et l'amélioration thermique des bâtiments ,
- La nécessité d'une bonne gestion financière du patrimoine et des services rendus par la collectivité aux habitants.

L'implication de l'ensemble des partenaires du territoire (élus, agents de la collectivité, partenaires institutionnels, acteurs économiques et associatifs, citoyens...), nécessaire à la mise en œuvre d'actions et de projets concrets dans une dynamique partenariale, est et sera facilitée par la mise en place d'une démarche participative.

Après plusieurs ateliers participatifs, le temps est donc venu de la consultation publique afin de recueillir les avis de toute personne intéressée.

Cette consultation publique se déroulera du **25/01/2021 AU 24/02/2021 inclus**.

Pour cela les éléments seront mis à la disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :

<http://www.entrejuineetrenarde.org/>

Dans le contexte sanitaire actuel, nous vous remercions de privilégier le mode de consultation numérique. Une version papier du dossier reste néanmoins à disposition au siège de la Communauté de Communes aux horaires d'ouverture au public, soit

2 Rue des Hêtres Pourpres 91580 Etréchy de 10h à 12h et de 14h à 18h

Le dossier du P.C.A.E.T de la CCEJR soumis à consultation publique comprend les éléments suivants :

- Un profil Climat Air Energie
- Une Stratégie et Plan d'Action 2020-2025
- Un état initial de l'environnement
- Une évaluation environnementale et stratégique
- Une synthèse du projet
- Des fiches actions
- Les avis des autorités compétentes
 - Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
 - Préfecture
- Un document synthétique de réponse aux avis des autorités compétentes
- La déclaration d'intention de la CCEJR concernant la mise en œuvre d'un P.C.A.E.T
- L'arrêt de projet du P.C.A.E.T

Le public pourra faire part de ses observations à l'adresse électronique :

pcaet.ccejr@ccejr.org ou sur le registre mis à disposition sur rendez-vous aux heures d'ouverture du siège de la Communauté de Communes. Un registre par commune sera également disponible au niveau de chaque mairie pour celles et ceux qui souhaiteraient déposer leurs remarques.

A l'issue de cette consultation publique, la Communauté de Commune Entre Juine et Renarde compilera l'ensemble des propositions et les intégrera au mieux au P.C.A.E.T en prévision de son approbation en Conseil Communautaire.